

Le Québec compte plusieurs instituts de beaux-arts et d'arts graphiques, un pour les gardes-forestiers et un pour la fabrication du papier. Une loi récente prévoit l'établissement d'instituts techniques en Nouvelle-Écosse.

*Écoles normales.*—Dans toutes les provinces, sauf l'Alberta et le Québec, les instituteurs des écoles primaires sont formés dans les écoles normales provinciales. La plupart des provinces exigent maintenant deux années ou plus de formation après l'immatriculation.

Certaines écoles normales catholiques du Québec sont maintenues par la province et d'autres sont dirigées par des communautés religieuses et une par l'Université Laval. L'école normale protestante se trouve au *Macdonald College* de l'Université McGill. En Alberta, le cours d'école normale se donne exclusivement à la faculté de pédagogie de l'Université d'Alberta, où les futurs instituteurs peuvent faire deux, trois ou quatre années. Les instituteurs des écoles secondaires suivent un cours de quatre ans.

Les instituteurs des écoles secondaires doivent avoir un diplôme de sous-gradué en arts et sciences et, en outre, compter une année de formation professionnelle, comme en Ontario et en Nouvelle-Écosse, ou encore recevoir une formation professionnelle pendant leur cours universitaire, comme en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.

Les chargés de cours industriels doivent posséder une grande expérience des métiers avant de recevoir une formation professionnelle. Des cours spéciaux sont donnés aux instituteurs chargés des jardins d'enfance, des enfants désavantagés et de matières spéciales comme la musique, l'économie ménagère, les arts et métiers, etc.

*Particularités spéciales.*—L'utilité d'instituteurs compétents pour donner des conseils à l'égard des nombreux problèmes que pose le choix d'une profession est maintenant plus généralement reconnue et la plupart des écoles secondaires accordent une plus grande attention à l'orientation professionnelle. Non seulement un service d'orientation mais aussi des tests d'aptitude et des conférences sur les divers métiers et professions sont à la disposition des élèves.

Dans les universités, des conseillers ont été nommés d'abord à la demande du ministère fédéral des Affaires des anciens combattants au bénéfice des étudiants militaires. Certaines institutions ont étendu le service à tous les élèves.

Le film, le phonographe et la radio deviennent des outils normaux d'enseignement. La plupart des départements ont établi un directeur chargé d'obtenir des subventions pour fins d'équipement et de surveiller l'installation des facilités nécessaires dans les écoles. L'Office national du film a une série de films éducatifs à la disposition de toutes les écoles canadiennes et certains des ministères provinciaux et des grandes bibliothèques publiques possèdent une filmothèque. Le phonographe est employé dans l'enseignement des langues et de la musique. Radio-Canada donne des programmes éducatifs spéciaux et relaie des émissions d'échange de la BBC et des réseaux américains.

On recourt à des méthodes spéciales pour apporter l'enseignement aux enfants des régions éloignées. Toutes les provinces ont des cours par correspondance à l'échelon primaire et à l'échelon secondaire. Ces cours sont également suivis par les élèves des écoles secondaires qui ne trouvent pas aux programmes des écoles locales certaines matières particulières dont ils ont besoin. L'Ontario emploie